

Règlement sur la géoinformation - Catalogue des données d'intérêt cantonal (selon LGéo-GE Art. 5)

Annexe 3 - Catalogue des données d'intérêt général collectées par des milieux privés

ID (GE)	Désignation Donnée d'intérêt cantonal	Acte législatif cantonal [Code loi, Art. X;]	Entité compétente	Service spécialisé	Nature de la donnée [géodonnée/donnée géolée]	Délai de mise à jour	Niveau d'accès [A, A*, B, C]	Cadastre du sous-sol	MVT
GE-1202	Données d'observation d'espèces	M 5 05.11 art. 3 al 2 L 4 05.11 art. 1 al 1	Infospecies	DT - OCAN	géodonnée	annuelle	B		
GE-1203	Etat du trafic en temps réel	Art. 190 Cst-GE (rsGE A 2 00)	Carte Blanche Waze	OCT	géodonnée	en continu	B		